

Bulletin municipal

Avril 2020

À LA UNE

Séance du Conseil en bref
Informations en lien avec la pandémie au coronavirus (COVID-19)
Consignes de sécurité aux utilisateurs de la piste cyclable

Séance du Conseil en bref

Séance ordinaire du 8 avril en visioconférence

Comme plusieurs décrets gouvernementaux ont déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la COVID-19 dont le dernier le fixant jusqu'au 16 avril 2020 et qu'un arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au Conseil de siéger à huis clos, le conseil municipal a accepté que la séance du 8 avril 2020 soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. Cet arrêté autorise les membres du Conseil à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Le Conseil a jugé qu'il était préférable de procéder ainsi dans l'intérêt public pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux. Si vous avez des questions, nous vous invitons à nous les poser par courriel à infos@portneuf-sur-mer.ca.

www.portneuf-sur-mer.ca



Séance du Conseil en bref... suite

COVID-19 | Fermeture de l'édifice municipal au public jusqu'à nouvel ordre

Lors de cette même séance, le Conseil municipal a ratifié la décision prise par le maire et le directeur général le 16 mars 2020 de fermer l'édifice municipal au public jusqu'à nouvel ordre.

Rappelons que les employés municipaux sont en fonction et qu'il vous est possible de procéder à vos paiements par chèque ou via vos institutions financières. Vous pouvez également communiquer avec nous aux heures normales d'ouverture.

COVID-19 | Modification du taux d'intérêt jusqu'au 31 mai 2020

Comme l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu par règlement et que le Conseil considère que la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison de la COVID-19, la Municipalité a manifesté son désir venir en aide à ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due.

Le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité qui demeure impayée en date du 1^{er} avril 2020 est établi 0% par année applicable jusqu'au 31 mai 2020.

COVID-19 | Mise en place de mesures d'hygiène pour les employés municipaux

Lors de la dernière séance ordinaire, le Conseil a résolu de ratifier la décision prise par le maire et le directeur général le 23 mars 2020 d'imposer des nouvelles mesures d'hygiène pour les employés municipaux afin de maintenir la prestation de travail jugée essentielle.

Bureau municipal
ouvert du lundi
au jeudi de 9h à
12h et de 13h à

www.portneuf-sur-mer.ca

Ordre du jour et
procès-verbaux
disponibles au
www.portneuf-sur-mer.ca et sur
[Facebook](#)



FERMÉ

Pour protéger ses employés et pour vous protéger,

la MRC de La Haute-Côte-Nord vous avise de la fermeture temporaire des points de dépôt municipaux sur tout son territoire, et ce, dans le but de limiter les risques de propagation du virus.

Pour toute question relative aux matières résiduelles, contactez la ligne **Info-Collecte** au **418 514 8254** ou par courriel à infogmr@mrchcn.qc.ca.

La MRC vous rappelle de respecter les consignes sanitaires d'usage et vous invite à contacter le 1 877 644-4545 ou à consulter Quebec.ca/coronavirus pour toute information.

La MRC vous remercie sincèrement de votre compréhension et de votre conscience sociale!



Covid-19 – La MRC de La Haute-Côte-Nord demande aux citoyens de ne pas se présenter à ses bureaux

Considérant les mesures de santé publique annoncées par le gouvernement du Québec relatives au Covid-19, la MRC de La Haute-Côte-Nord demande aux citoyens de ne pas se présenter à ses bureaux, et ce, dans le but de limiter les risques de propagation du virus.

Tout le personnel en place est disponible pour vous répondre par téléphone au 418 233-2102 ou sans frais au 1 866 228-0223, ou encore par courriel à info@mrchcn.qc.ca.

Pour toute question relative aux matières résiduelles, contactez la ligne Info-Collecte au 418 514 8254 ou par courriel à infogmr@mrchcn.qc.ca.

Pour le moment, tous les écocentres demeurent ouverts selon l'horaire habituel. Vous pouvez consulter celui-ci au www.mrchcn.qc.ca.

La MRC vous rappelle de respecter les consignes sanitaires d'usage et vous invite à contacter le 1 877 644-4545 ou à consulter Quebec.ca/coronavirus pour toute information supplémentaire.

Saison touristique et COVID-19

La pandémie coronavirus influence plusieurs sphères des activités municipales dont la prochaine saison touristique.

Le conseil municipal aura à se pencher sur le début des activités touristiques dont le camping, la pêche au capelan et le restaurant La Capitainerie.

Afin de suivre l'évolution du dossier, nous vous invitons à consulter régulièrement nos divers moyens de communication dont le site web de la Municipalité au portneuf-sur-mer.ca et la page Facebook de la Municipalité au www.facebook.com/portneufsurmer/

Restez informés!

Partager la piste cyclable

Nous ne sommes pas seuls à circuler sur la piste cyclable. En prendre conscience est le point de départ d'un comportement sécuritaire.

S'assurer d'être visible

Nous devons parfois circuler sur la piste cyclable à la noirceur. Nous pouvons nous assurer d'être visibles en choisissant de porter des couleurs claires, un réflecteur ou un objet lumineux.

Porter un casque

Que nous soyons à vélo, en trottinette, en patins à roues alignées ou en planche à roulettes, nous devons toujours porter un casque et des protecteurs pour assurer notre sécurité. Attention! Nous devons également nous assurer que notre casque est bien ajusté!

Nous
contacter

911 Urgences
police-incendie-
ambulance

Bureau municipal ... 418.238.2642
Télécopieur ... 418.238.5319

Inspecteur municipal ... 418.587.0336
Travaux publics ... 418.238.2795
Garage municipal ... 418.238.2622

Chalet des sports ... 418.238.2158
Bibliothèque ... 418.238.5303
Accueil ... 418.238.2994
Camping ... 581.221.0437
Bureau touristique ... 581.232.1050
Marina ... 581.221.0419
Salle de quilles ... 418.238.2095

MRC Haute-Côte-Nord ... 418.233.2102
MAMOT ... 418.295.4241
MTQ ... 418.233.2196
Ministère Faune ... 418.587.4412

Problèmes importants ... 418.238.2795
Sûreté du Québec : 418.587.2238
Sécurité civile : 418.295.4903
Croix-Rouge ... 1.877.362.2433

www.portneuf-sur-mer.ca

CORONAVIRUS (COVID-19)

29 mars

RAPPELS ET NOUVELLES DIRECTIVES DU GOUVERNEMENT

État d'urgence sanitaire sur tout le territoire du Québec

AUCUN DÉPLACEMENT NON ESSENTIEL SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

CONTRÔLE routier des déplacements vers certaines régions et certains territoires éloignés

CONTRÔLE par la Sûreté du Québec le long de la frontière américaine

OBLIGATION pour toute personne de retour au pays de s'isoler pendant 14 jours à l'intérieur de sa résidence

AUCUNE visite dans les résidences pour personnes âgées et aucune sortie des résidents sans supervision

AUCUN DÉPLACEMENT qui n'est pas essentiel

- entre les régions
- entre les villes
- entre les quartiers

Les régions de **MONTRÉAL** et de **L'ESTRIE** sont à éviter

AUCUN DÉPLACEMENT vers un chalet
La location de chalets est désormais interdite

418/450/514/819 ou 1 877 644-4545
Quebec.ca/coronavirus

Votre gouvernement Québec

Respecter les règles du Code de la sécurité routière

Cyclistes ou piétons, nous devons tous respecter les règles du Code de la sécurité routière. Il s'agit d'une question de respect et de gros bon sens!

Signaler ses intentions

Créer un contact visuel avec un automobiliste et lui signifier nos intentions nous permet d'éviter les accidents et de favoriser un climat sécuritaire.



Piétons et toutous

Les piétons qui promènent leurs chiens sur la piste cyclable sont invités au civisme en ramassant les excréments de leurs toutous!